

PLUi de Vence : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 29 avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Vence (Alpes-Maritimes) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 4 mars 2026. Il délimite 98 zones, dont 50 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 29 avril 2026.

- Le PLUi de Vence s'applique dans sa version du 4 mars 2026 ; nous publions 69 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 98 zones : 50 urbaines (U), 0 à urbaniser (AU), 16 agricoles (A) et 32 naturelles (N).
- Sur les 99 communes des Alpes-Maritimes dont nous publions le document, Vence occupe le rang 17 par le nombre de zones délimitées : 47 zones de plus que la médiane du département (51 zones).
- 598 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Vence depuis 2013, pour 1 570 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	98 zones
Zones urbaines (U)	50 zones
Zones à urbaniser (AU)	0 zone
Zones agricoles (A)	16 zones
Zones naturelles (N)	32 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI METROPOLE NICE COTE D'AZUR
Version du	4 mars 2026
Partition GPU	DU_200030195
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200030195/3c792b42afaf0c73febbebdf156b50f/200030195_extraits
Règles extraites	95 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Vence

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JO-REFLEX/1000054245373

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi, PLU, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/vence-06101/>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Vence : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt
34 reconnaissances

15 octobre 2024

Inondations et/ou Coulées de Boue

2 plans

Feu de forêt, Mouvement de terrain

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UAa, UAf, UBd, UBg, UDe, UEe, UEq, Ufb3, Ufb4, Ufb8, Ufb9, Ufc1, Utf, Utk, Uza4, Uzb4, Uzb6

Situation administrative

Code INSEE

06157

Code postal

06140

Intercommunalité

Métropole Nice Côte d'Azur

Département

Alpes-Maritimes

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

98 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

98 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

98 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Jeannet (4,7 km)

93 zones

La Gaude (5,4 km)

106 zones

Gattières (6,5 km)

89 zones

Carros (8,3 km)

84 zones

Cagnes-sur-Mer (8,4 km)

142 zones

Saint-Laurent-du-Var (8,7 km)

100 zones

Le Broc (10,0 km)

61 zones

Colomars (10,0 km)

79 zones

Castagniers (12,0 km)

82 zones

Saint-Martin-du-Var (12,0 km)

41 zones

Aspremont (12,3 km)

56 zones

Gilette (12,8 km)

37 zones

Nice (12,9 km)

576 zones

Saint-Blaise (13,3 km)

62 zones

Falicon (13,5 km)

30 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/vence-06157>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Vence : zonage, règlement et permis de construire (suite)

La Roquette-sur-Var (13,7 km)	50 zones
Saint-André-de-la-Roche (15,1 km)	89 zones
Bonson (15,2 km)	20 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/vence-06157>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.